

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 6 janvier 2026, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Mme SENTIER, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme BAUDERE, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, Mme SANCHEZ, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme PAIN-GOJOSSO à M. CARREAU, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient absents:

Mme LUCKHAUS, M. JOUBE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 25
Conseillers présents : 20
Conseillers votants : 23

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

21 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de sa participation à la vie associative, la Ville de Blaye apporte son concours par le biais de subventions.

Dans cette optique, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer des subventions selon le tableau ci-dessous ;
- prévoir les dépenses correspondantes à l'article 65748 du budget principal.

DENOMINATION	Ordinaires allouées	Exceptionnelles allouées
BUDGET	2026	
CULTURE		
AFOULKI	500,00 €	- €
AFOULKI (manifestation)	500,00 €	- €
ASSOCIATION PHILATÉLIQUE DE L'ARRONDISSEMENT BLAYAIS	300,00 €	- €
ASTRÉPHÉLIA (manifestation)	1 500,00 €	- €
AU FIL DES MOTS	200,00 €	- €
BLAYE VILLA DES ARTS (manifestation)	2 000,00 €	- €
BLAYE - TARREGA (comité de jumelage)	600,00 €	- €
BLAYE - ZULPICH (comité de jumelage)	600,00 €	- €
CHORALE JAUFFRE RUDEL	800,00 €	- €
CINEMAS DE PROXIMITE DE LA GIRONDE	719,00 €	- €
CONFLUENCES	500,00 €	- €

CONSERVATOIRE DE L'ESTUAIRE	500,00 €	500,00 €
D'ICI DANSE	500,00 €	- €
LA COCARDE BANDAS33 BLAYE	2 500,00 €	- €
LA NUIT DES BANDAS (manifestation)	1 500,00 €	- €
LA VALERIANE (manifestation)	2 500,00 €	- €
LES AMIS DU ZOETROPE (manifestation)	500,00 €	- €
ORCHESTRE HARMONIE BLAYE CARS	1 800,00 €	- €
PREFACE (manifestation)	7 500,00 €	- €
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	550,00 €	- €
Sous-total	26 069,00 €	500,00 €
DIVERSES		
ACTEURS DE LA CITADELLE	500,00 €	- €
ACTEURS DE LA CITADELLE (manifestation)	1 000,00 €	- €
ASSOCIATIONS DES COMMERCANTS	1 000,00 €	- €
ASSOCIATION DE DEFENSE DES SITES ET DES HABITANTS DE LA HAUTE GIRONDE	150,00 €	- €
CHATS DE BLAYE	800,00 €	- €
FNACA	200,00 €	- €
JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA HAUTE GIRONDE	250,00 €	- €
LES CŒURS JOYEUX	500,00 €	- €
Sous-total	4 400,00 €	- €
CARITATIVES		
ADAPEI - Section de Haute-Gironde	500,00 €	- €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG	500,00 €	- €
LES JARDINS PARTAGÉS DU SAUGERON	300,00 €	- €
LES RESTAURANTS DU CŒUR	1 700,00 €	- €
RELAIS	1 800,00 €	- €
SECOURS CATHOLIQUE	600,00 €	- €
SECOURS POPULAIRE	1 500,00 €	- €
Sous-total	6 900,00 €	- €
SPORT		
AEROCLUB DE MARCILLAC	- €	150,00 €
AMICALE LAIQUE DE BLAYE	4 500,00 €	800,00 €
BLAYE NAUTIQUE	2 500,00 €	- €
CITATROUILLE (manifestation)	800,00 €	- €
LES FILS DE ROLAND	4 000,00 €	- €
RANDO PEDESTRE DU BLAYAIS	300,00 €	- €
STADE BLAYAIS OMNISPORTS	1 000,00 €	- €
STADE BLAYAIS FOOTBALL	11 500,00 €	- €
STADE BLAYAIS HANDBALL	8 500,00 €	- €
STADE BLAYAIS JUDO	3 000,00 €	- €
STADE BLAYAIS PETANQUE	650,00 €	- €
STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE-GIRONDE	17 600,00 €	- €
STADE BLAYAIS SARABANDE	300,00 €	- €
STADE BLAYAIS TENNIS	2 520,00 €	- €
CLUB DE TIR BLAYAIS	400,00 €	- €
STADE BLAYAIS VO VINAM VIET VO DAO	470,00 €	- €
STADE BLAYAIS VOLLEYBALL	1 900,00 €	- €
STADE BLAYAIS RUGBY HAUTE GIRONDE (manifestation)	2 000,00 €	- €
JUMPING DE BLAYE (manifestation)	20 000,00 €	- €
MARATHON DES VINS DE BLAYE (manifestation)	2 500,00 €	- €

Sous-total	84 440,00 €	950,00 €
TOTAL	121 809,00 €	1 450,00 €

La commission n°4 (Sport / Jeunesse / Vie Maritime / Gestion Des Salles) s'est réunie le 8 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 5 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

La commission n°3 (Santé / Ecologie Sociale Et Solidaire / Activités Commerciales / Démocratie Citoyenne) s'est réunie le 8 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

La commission n°1 (Affaires Générales / Ressources Humaines) s'est réunie le 5 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

La commission n°2 (Culture / Tourisme / Unesco / Jumelages / Animation Patrimoniale) s'est réunie le 5 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

La commission n°5 (Médiation Citoyenne / Aménagement Public De Proximité) s'est réunie le 5 janvier 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 23/01/26
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20260120-77149-DE-1-1

Le Secrétaire de Séance,
Monsieur Michel EYMAS

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE